



LES AMIS  
DE ROBESPIERRE  
POUR  
LE BICENTENAIRE  
DE LA RÉVOLUTION

**A.R.B.R.**



# JOURNÉES D'ÉTUDES RÉPUBLIQUE ET MOUVEMENT OUVRIER 1792 - 1992

**ARRAS**

les 17 et 18 OCTOBRE 92

Il y a bientôt deux cents ans, la France vivait sa première expérience d'une République. Mais cette 1<sup>ère</sup> République, ainsi d'ailleurs que celles qui lui ont succédé, a suscité des réactions diverses dans le prolétariat des villes et des campagnes, puis dans la classe ouvrière, particulièrement nombreuse et bien organisée dans le Nord/Pas-de-Calais. Réactions qui ont évolué au cours des années. C'est à l'exploration dans le long terme de ces rap-

ports parfois difficiles que ce colloque vous invite. Nous souhaiterions que les communications se regroupent autour des thèmes suivants :

## ROBESPIERRE ET LE PETIT PEUPLE

- Sources de la pensée politique et sociale de Robespierre.
- De la lutte contre le suffrage censitaire à l'élaboration de nouveaux droits de l'homme.
- Milieux populaires et Politique.

## RÉPUBLIQUE ET PROLÉTARIAT AU XIX<sup>è</sup> SIÈCLE

- La République, objectif fédérateur des luttes politiques.
- La cassure de Juin 48
- Le mouvement ouvrier : internationalisme/patriotisme (la Commune, Fourmies, les penseurs socialistes dont Jaurès...).
- Bonapartisme, Boulangisme : une 3<sup>ème</sup> voie.

## LE XX<sup>è</sup> SIÈCLE : LA CLASSE OUVRIÈRE, REMPART DE LA RÉPUBLIQUE

- Février 1934, le Front Populaire.
- La Résistance (programme du CNR, conquêtes sociales de la Libération)

BULLETIN  
DÉPARTEMENTAL  
N° 12  
1<sup>er</sup> Trim. 1992

## Sommaire

- Journées d'études :  
République et  
Mouvement ouvrier  
..... p. 1
- En bref . . . . . p. 2 et 3
- La Grande Terreur  
..... p.3, 4 et 5
- Denis-Jean Gautier  
..... p. 6 et 7
- M. Robespierre à  
Maisons-Alfort . . . p. 7
- Texte d'orientation  
..... p. 8

*L'ARBR vous invite dès maintenant à inscrire ces deux journées sur votre agenda.*

LES PERSONNES SOUHAITANT PRÉSENTER UNE COMMUNICATION  
SUR UN DES THÈMES PROPOSÉS  
OU DÉSIREUSES D'OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES  
SUR CES JOURNÉES PEUVENT S'ADRESSER A :

M. Georges SENTIS  
Comité Scientifique de l'A.R.B.R.  
29, rue des Charmes  
59700 MARCQ-EN-BARCEUL (Tél. 20 72 58 94)



## LA MAUVAISE RÉPUTATION

Bien tenace

**L**e public arrageois a réservé un accueil très favorable à une publication originale, "ARRAS 2000 ANS D'HISTOIRE" en bande dessinée.

Le succès de cet ouvrage de vulgarisation fort agréable à lire réjouit évidemment les passionnés d'histoire que nous sommes... à cela près qu'il sacrifie une fois de plus au mythe d'un ROBESPIERRE coupeur de têtes. Certes on y évoque le brillant avocat, défenseur du paratonnerre puis rédacteur du cahier de doléances des pauvres savetiers, mais pas une allusion à l'immense presti-



ge acquis sous la Constituante, ni au rôle prépondérant joué par l'illustre arrageois pour sauver la Patrie assiégée. Il n'est que le "protecteur" de LEBON, "le boucher d'Arras" pourchasseur d'innocents. L'évêque d'Arras, Monseigneur de CONZIE, émigré à COBLENTZ, un des chefs de la contre révolution aux côtés des armées étrangères, bénéficie dans la B.D. d'une meilleure image que l'Incorruptible... et que Révolution elle-même. A se demander pourquoi à Arras il y a trois ans on a osé célébrer le bicentenaire avec tant d'enthousiasme...? Les préjugés, c'est comme le chiendent, quand on croit les avoir arrachés...

### Amical rappel à nos fidèles lectrices et lecteurs :

Beaucoup de nos amis pensent spontanément à nous envoyer chaque année leur cotisation et nous sommes sensibles à cette manifestation de l'intérêt qu'ils portent à nos activités. Quelques autres ont pu l'oublier, et nous continuons bien sûr à les compter des nôtres et leur envoyer ce bulletin, persuadés que nous sommes qu'ils penseront très vite à rassurer notre trésorière soucieuse de préserver les faibles moyens que nous avons d'agir. Merci à toutes et à tous.

## En bref...

### Notre nouveau Comité Directeur :

Lors de son Assemblée Générale notre Comité a été reconduit, à quelques modifications près, comme suit :

Président d'Honneur : M. Yves COQUELLE,  
Vice-Président du Conseil Général

Président : Maître BLEITRACH, *avocat*

Vices-présidents : MM. Jean-Claude VANFLETEREN et Marcel ROGER

Secrétaire : M. Christian LESQUIREUX

Secrétaire adjoint : M. Bruno DECRIEM

Trésorière : Mme Nathalie MEGUEULLE-MANIER

Responsables scientifiques : MM. G. SENTIS, V. FLAMENT, L. PETIT, A. DUQUESNE, Mme LHOSTE

Responsables aux Publications :

Mme M. WITTMER, M. C SOULIER

Membres dirigeants : MM. Y. BOCQUET, R. DEBARGE, R. DELBART, B. DEWITTE, M. MANIER, H. MERCIER, M. MOREL, E. YSARD.

### COLLOQUE ROBESPIERRE 93 :

**ATTENTION :** Il a été avancé d'une semaine et aura lieu les 1, 2 et 3 avril 1993 à ARRAS et non les 8, 9 et 10 avril.

Plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu ces derniers mois.

Il s'annonce d'ores et déjà comme un événement important avec des participants français et étrangers de grand renom

Diverses manifestations et visites compléteront les séances de travail et notamment une création théâtrale coproduite par l'ARBR, la Ville d'Arras et les ROSATI, œuvre de M. VANFLETEREN, auteur des "ROBESPIERROTS" et de "SI MOZART ET ROBESPIERRE S'ÉTAIENT RENCONTRES".

Si vous désirez assister en tant qu'auditeur à ce colloque, envoyez nous vos coordonnées, nous vous adresserons le programme définitif, avec la fiche d'inscription, courant 92.

### URGENT :

Si vous souhaitez présenter une communication sur un des thèmes du Colloque, adressez vos propositions avant la fin de ce mois au :

CENTRE D'HISTOIRE DE LA REGION DU NORD  
ET DE L'EUROPE DU NORD-OUEST

(Robespierre, Arras 93)

Université Charles de Gaulle - Lille III

B.P. 149

59653 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX



## PÉTITION :

Mme Marianne BECKER, auteur d'une biographie récente de Maximilien ROBESPIERRE et Présidente de la Coordination des Associations Robespierristes et apparentées, a lancé une pétition en vue d'obtenir qu'une rue de Paris porte enfin le nom de Robespierre. Lui adresser votre soutien à l'adresse suivante :

Mme M. BECKER, 2, rue du Petit Revoyet  
69600 OULLINS.  
*Faites pétitionner vos amis.*

## LA RÉPUBLIQUE

de Jocelyne George

Voilà un livre abondamment illustré et accessible au plus large public qui tombe à pic.

A lire et à faire lire.

Née voici vingt-cinq siècles, la République aura vu maintes disparitions pour revoir le jour dans des villes marchandes, au Moyen-Age.

Deux siècles plus tard, les écrits de Jean-Jacques Rousseau fondent la souveraineté populaire sur l'idée que les hommes sont égaux entre eux.

En France, la République naît le 21 septembre 1792. 1830, 1848, 1871 jalonnent l'histoire de la République.

Après que le courant de libération de la France ait fondé la quatrième République, 1958 en affirme le caractère présidentiel.

L'iconographie tient une place importante dans l'album, ainsi qu'une multitude de documents.

139 F. - Publié aux Editions Messidor et en vente dans toutes les bonnes librairies.

## ARGUMENT DE VENTE :

Une importante agence immobilière d'Arras annonce en grand dans sa vitrine qu'elle met en vente la "MAISON NATALE DE ROBESPIERRE", belle photo à l'appui sans précision d'adresse.

Il s'agit en réalité de la maison des CARRAUT, l'ancienne brasserie grand-paternelle où le jeune Maximilien passa effectivement son enfance. Il n'y naquit point mais on a dû penser que de le prétendre donnait du prestige à cette belle vieille demeure en fond de cour, en plein centre ville. Espérons qu'elle tombera en bonnes mains, à défaut de devenir propriété publique, ce qui se justifierait largement.

## VANDALISME :

Un ami nous a envoyé une pénible photo montrant la maison de Charlotte ROBESPIERRE à Paris éventrée par les engins de démolition. Les édiles de la capitale sont restés sourds aux requêtes insistantes pour que soit conservée cette demeure historique.

# LA GRANDE TERREUR

Vincent Flament

*Lors de la dernière Assemblée Générale de l'ARBR deux communications ont été présentées par des Membres de l'Association. L'une par M. DECRIEM sur le rôle de Camille DESMOULINS et le "VIEUX CORDELIER" que nous publierons dans un prochain numéro, l'autre par M. FLAMENT, dont voici la première partie. Nous rappelons que l'ARBR reçoit toujours avec plaisir les remarques, y compris critiques, que peuvent susciter les articles publiés dans ses bulletins.*

La question de la loi de Prairial an II est source de divergences chez les robespierristes eux-mêmes, y compris à l'ARBR. Peut-être ce petit essai déclenchera-t-il une polémique. Mais elle ne pourrait être que fraternelle, dans la mesure où ce problème ne saurait sécréter de véritables antagonismes entre défenseurs de Robespierre. En effet, la question "Pour ou contre la Grande Terreur ?" est sans objet, comme nous allons tenter de le montrer. Le débat ne peut se centrer correctement, à notre avis, qu'autour de la question : "Pourquoi la loi de Prairial ?", pour tenter de définir, au passage, le rôle qu'a joué Robespierre dans cette ultime tentative pour maintenir la dictature jacobine.

## I - Les interprétations les plus courantes de la "Grande Terreur"

### 1) La ligne d'analyse réactionnaire.

Passons rapidement sur le discours anti-robespierriste. Pour les historiens les plus en vogue en France à l'heure actuelle, l'œuvre maîtresse de Robespierre fut la Terreur, machine de guerre de l'Egalité tournée contre la Fraternité (entre classes sociales s'entend) et la Liberté (du commerce essentiellement). La "Grande Terreur" en serait l'avatar le plus monstrueux et le plus délirant. La formule la plus utilisée pour "expliquer" la loi de Prairial est : "La machine terroriste s'emballe". Ce qui n'est d'ailleurs pas une explication ! Pourquoi la



"machine s'emballa-t-elle?" Mystère ! Remarquons que cette absence d'analyse tente parfois de se dissimuler derrière un fatras pseudo-psychologique ou psychopathologique dont le but est de diagnostiquer une paranoïa aiguë chez l'Incorruptible, quand il ne cherche pas à psychanalyser la Veuve elle-même ("La guillotine devient folle" etc...).

un dérapage monstrueux. Là aussi, l'interprétation politique faisait la part belle à la psychologie (trop à notre avis), à un Condorcet humain et attachant s'opposait un Robespierre froidement politique, donc capable d'assumer la responsabilité de "dérapages" meurtriers. Sans être réactionnaire (la conférence d'Elisabeth Guibert n'était pas antirobespierriste. loin

prend dans un jardin lumineux et gazouillant, tel que Rousseau n'aurait osé le rêver. Souriant, il déclare que la Terreur va enfin pouvoir cesser et déclare : "Ce ne fut qu'une affreuse erreur". Cet excellent film, au demeurant très favorable à Robespierre, nous offre ici sa seule scène absolument ratée. Esthétiquement mièvre, elle s'écarte d'un principe louable que

fions la Terreur (rendue nécessaire par la guerre, la puissance de l'opposition politique interne, etc...) ; nous ne justifions pas la "Grande Terreur" : nous cherchons à l'excuser. C'est très différent. Ce sentiment de culpabilité qui trouble le courant robespierriste s'explique par les formes qu'a revêtues la "Grande Terreur".



Plus de 1000 citoyens sont jetés dans les Caves de l'Hotel de Ville de Lyon par les ordres de Jaurès, Chollier et leurs adhérents

Il s'agit ici de discréditer la Révolution dans son ensemble, ou la période 93-94 pour les moins enragés, grâce à une rhétorique bien huilée : Robespierre, c'est le terrorisme bolchevique avant la lettre, et le bolchevisme, chacun le sait bien, c'est l'enfer. Qu'importe la solidité de la démonstration, pourvu qu'on en arrive à cette conclusion : la Liberté passe avant l'Egalité.

## 2) La condamnation humaniste.

Lors de sa venue à Lens en 89, où elle donna une conférence au Lycée Condorcet sur le thème "Robespierre et Condorcet", à l'invitation de l'ARBR, Elisabeth GUIBERT se montra extrêmement sévère à l'égard de la loi de Prairial, considérée comme

de là !), cette interprétation recouvre les deux erreurs signalées plus haut : - elle impute la responsabilité de la loi de Prairial au seul Robespierre. - elle omet de rechercher les racines politiques de la "Grande Terreur".

## 3) Les interprétations des robespierristes.

Elles sont tellement diverses qu'il serait impossible de toutes les signaler ici. Nous nous contenterons donc d'analyser une scène du ROBESPIERRE d'Hervé PERNOT (téléfilm diffusé sur FR3 en 1989) ; qui permet, à notre avis, de "prendre la température" de la mouvance robespierriste autour du problème de la loi de Prairial. Les armées de la Révolution viennent de triompher à Fréjus. Robespierre, l'ap-

Pernot avait scrupuleusement respecté pendant une heure et demie : ne mettre dans la bouche de Robespierre que des paroles relevées dans ses discours ou rapportées par des témoins. A ce moment précis du film, et à celui-là seulement, Pernot invente un Incorruptible selon ses souhaits. En clair, la Grande Terreur lui déplaît. Notons que Jaurès, de son côté, avait "expliqué" la loi de Prairial par le fait que Robespierre était "pris de fièvre" après les attentats manqués contre lui : encore et toujours la psychologie au secours des analyses historiques défailtantes ! Encore et toujours la thèse de l'aliénation (passagère cette fois). La tendance est nette : nous, robespierristes, justi-

## II - Rappel événementiel

### 1) Les attentats et la fête de l'Être Suprême.

Le 1<sup>er</sup> Prairial an II, (20 mai 94), Admirat tente d'assassiner Collot d'Herbois. Le 4, Robespierre est la cible de la fanatique Cécile Renault. Le climat est de plus en plus malsain. Le 20 Prairial, des députés présents dans le cortège de l'Être Suprême accusent Robespierre de vouloir mettre en place une dictature personnelle. Beaucoup d'historiens y ont vu un événement déterminant pour l'installation de la "Grande Terreur".

### 2) La loi du 22 Prairial an II.

Rapportée par Couthon, fréquemment considéré comme l'alter ego de l'Incorruptible, elle frappe



d'abord par la simplification extrême de la procédure judiciaire qu'elle autorise : le verdict est la mort ou l'acquittement. Il n'existe aucune peine entre ces deux extrêmes ! A une époque de méfiance généralisée, ou relâcher un coupable est plus grave que de condamner un innocent, cette simplification équivaut déjà à une condamnation. Est considérée comme preuve "toute espèce de document, soit matériel, soit moral, soit verbal, soit écrit". Dans le cas de preuves matérielles ou morales, aucun témoin n'est entendu. Enfin et surtout, l'accusé n'a pas droit à des défenseurs ! L'argument invoqué pour justifier cette disposition est particulièrement faible et inquiétant : "La loi donne pour défenseurs aux patriotes calomniés des jurés patriotes, elle n'en accorde point aux conspirateurs".

En clair, l'accusé est présumé coupable ! La Déclaration des Droits de l'Homme de 89 proclamait l'égalité en droit en justifiant l'inégalité sociale de fait, et protégeait inconditionnellement les propriétaires et les exploités derrière de grands principes hypocritement généreux. Il n'en reste pas moins qu'elle représentait un énorme progrès sur l'arbitraire de l'ancien régime. La loi de Prairial justifie crûment un nouvel arbitraire contre la Déclaration des Droits.

Le caractère vague de certains chefs d'accusation le confirme : la loi vise entre autres, ceux qui ont cherché à anéantir la liberté publique...

Cependant, signalons un

point essentiel de cette loi : elle est aussi tournée contre ceux qui ont "abusé des principes de la Révolution, des lois ou des mesures du gouvernement, par des applications fausses et perfides". Ceci vise les opposants à la Convention, mais aussi, et peut-être même surtout, certains membres de l'appareil terroriste. Nous aurons à y revenir. Notons aussi que le Comité de Sûreté Générale a été tenu à l'écart de l'élaboration de cette loi, et ne le pardonnera pas à ses auteurs.

Le but de la loi est de "glacer d'horreur les ennemis de la Révolution", de frapper fort et de manière définitive. Elle est l'apogée de la Terreur, mais aussi sa fin, dans l'esprit de ses concepteurs (elle le sera effectivement mais non point dans le sens qu'ils souhaitaient...).

Le bilan est éloquent : en un mois et demi, 1376 condamnés seront exécutés. Plus que pendant toute l'année écoulée !

Le problème est que la période qui suivit le vote de la loi de Prairial et se prolongea jusqu'à Thermidor est souvent présentée comme un carnage, au mieux inutile, puisque le régime jacobin devait s'effondrer juste après, au pire nuisible. Jaurès ne déclarait-il pas : "l'excès de la Terreur devait conduire l'abolition de la Terreur". Le nom de "Grande Terreur" qui fut attribué après coup à cette période convient donc aussi à certains défenseurs de Robespierre : la "Grande Terreur", erreur regrettable, est ainsi artificiellement opposée à la Terreur toute simple.

### III - Pourquoi la "Grande Terreur" ?

#### 1) Une décision collective.

Françoise BRUNEL a bien montré que Thermidor ne se préparait pas à la fête de l'Être Suprême. La loi de Prairial non plus. De même, Robespierre n'en est pas le seul instigateur. Et les tentatives d'attentats n'ont pas pu l'effrayer au point de perdre la tête : l'Incorruptible n'était pas du genre à trembler pour sa peau. Sa fin semble plutôt prouver qu'il était tenté par le martyr (ce qui explique en partie l'intérêt que lui porte un historien chrétien comme H. GUILLEMIN).

Une loi ne se prépare pas en deux jours. Le 26 germinal (15 avril) que ST-JUST déclarait : "Une révolution comme la nôtre n'est pas un procès, mais un coup de tonnerre contre les méchants". La loi a-t-elle donc été préparée par le triangle Robespierre - Couthon - St-Just, qui projetait déjà de simplifier cyniquement la procédure judiciaire ? Non. Dans ce même rapport sur la police générale de la République, St-Just déclare également : "Depuis deux mois vous avez demandé au Comité de Salut Public une loi plus étendue que celle qu'il vous présente aujourd'hui". Ce discours date de germinal, rappelons-le.

Donc :

- Il s'agit d'un besoin res-

senté par le pouvoir dans son ensemble, et non par quelques individus... "Vous avez demandé"...

- Cette "demande" a été effectuée "deux mois" déjà avant le rapport de St-Just, donc début Ventôse, soit après la dénonciation de complots.

#### 1) La bureaucratisation de la Révolution.

La mise en place de la Terreur avait nécessité l'implantation d'un appareil administratif de plus en plus envahissant. Le niveau général d'instruction des masses n'a pas permis d'empêcher des patriotes sincères, mais ignorants, d'accéder à des postes de responsabilités. Ainsi, certaines preuves écrites sont examinées, lors des procès, par des illettrés. Il est très difficile de lutter contre ces tares qui discréditent la Révolution.

Plus grave encore sont les monstrueux abus dont se sont rendus coupables certains hauts responsables de l'appareil terroriste (Fouché, Tallien, Carnier...). C'est cette bureaucratie, coupée des Sans-culotte depuis l'exécution des hébertistes, qui sera bousculée par le rappel des représentants en mission. La ligne de fracture révolutionnaire traverse maintenant l'appareil terroriste lui-même.

A suivre...





# Denis-Jean GAUTIER par M. Sormani-Dasse

## Un révolutionnaire oublié par l'histoire

**D**'innombrables récits nous ont familiarisés avec les grands noms de la révolution. Il existe pourtant des hommes qui prirent une part active à cette tragédie mais qui ne connurent pas la même notoriété. Le cas de mon quadri-aïeul est à ce sujet particulièrement exemplaire.

Denis-Jean GAUTIER naquit à Paris en 1760 en plein cœur du Marais où son père exerçait, rue de Poitou, son métier de Maître maréchal-ferrant. C'est probablement au contact des chevaux qu'il choisit le métier de vétérinaire appris à l'École d'Alfort où il entra le 8 Avril 1779. Cette dernière nous le signale installé à Paris en 1789. Au cours de la même année il épouse le 12 Février en cette ville une jeune aristocrate de petite noblesse, Marie-Geneviève de POIVRE.

Les événements du moment vont déterminer le choix politique de la famille. Le frère de Denis-Jean, Etienne-Marie, qui se fera appeler GAUTIER le Jeune, participe à la prise de la Bastille...

...Mon aïeul, dénommé GAUTIER l'Aîné par son entourage, est nommé sous-lieutenant à la Garde Nationale en 1790 : 9<sup>ème</sup> bataillon, 5<sup>ème</sup> Compagnie. Son beau-père, Jacques-Julien de POIVRE, âgé de 63 ans, s'entraîne la même année dans le bataillon des vétérans de cette même garde. Le brevet de "Vétéran Citoyen" est encore conservé dans notre famille.

C'est à partir de 1792 que l'activité de Denis-Jean prend de l'importance. Le

voilà devenu capitaine à la Garde Nationale. En qualité de citoyen actif il est électeur à l'assemblée électorale de Paris puis élu membre du Conseil Général de la Commune. Il occupe également jusqu'à la Constitution de l'an III le fauteuil de président de la section "Homme Armé". Dès le 31 octobre il est nommé commissaire par le Conseil Général de la Commune afin d'informer le ministre de l'intérieur ROLAND du problème de l'expédition aux provinces du courrier des sections... La ville voulait garder le contrôle de l'impression et de l'envoi des adresses dans tout le pays. La Convention en souhaitait avoir le monopole. Cette affaire marqua le début d'un affrontement continu entre la Commune et la Convention. BARÈRE alla jusqu'à demander "la suspension de la Commune pour avoir violé un décret"...

...Denis-Jean Gautier, au cours de ces débats, ne devait pas être très à son aise. En effet, à partir de 1793 il semble adopter une position plus légaliste affichant une fidélité à ROBESPIERRE qui ne se démentira pas. Voici l'explication :

Lorsque Robespierre quitta Versailles le 6 octobre 1789 pour s'installer à Paris, il trouva à se loger, jusqu'au 30 septembre 1791 au 3, rue de Saintonge dans le Marais. C'est tout proche de la rue de Poitou où habitait Denis-Jean Gautier. De plus, bien que non pratiquants, tous deux dépendaient de la même paroisse St-Nicolas des Champs où officiait le

"curé rouge" Jacques ROUX, chef des "Enragés" et membre du Conseil Général comme Gautier. Devenu président du Club des Cordeliers le 21 avril 1793, Denis-Jean Gautier ne pouvait pas ne pas cotoyer Robespierre qui attaqua violemment Jacques Roux dans un discours à la tribune de ce club le 30 juin 1793. L'abbé avait créé son mouvement des "Enragés" afin de regrouper autour de lui les mécontents les plus aigris. Probablement tenté un moment par l'esprit sans-culotte, mon aïeul fit rapidement marche arrière.

Le 13 février 1793, Jacques Roux rédigea une pétition pour réclamer une loi sur les subsistances demandant la taxation du "Maximum" et l'arrestation des accapareurs. Elle fut présentée à la Convention par une députation des 48 sections. Robespierre y fut sur le champ hostile.

Le 17 avril 1793, Denis-Jean Gautier présenta une adresse à la Commune "imprimée par son ordre" afin de résoudre le problème du rationnement du pain. Le ton en est modéré mais l'attaque contre Jacques Roux est à peine voilée. Il semble donc que Denis-Jean Gautier, en voulant atténuer par une deuxième intervention la véhémence du prêtre se soit opposé à ce dernier. C'est peut-être à cause de cette modération que la loi sur le maximum fut votée le 29 septembre 1793 avec l'assentiment de Robespierre. Jacques Roux se trouvait neutralisé. Ces événements confirmaient l'attachement de Denis-Jean Gautier aux idées de l'Incorruptible.

Malgré sa charge de président de section il trouve encore le temps d'être nommé membre de la Commission Centrale de Bienfaisance de l'Assistance Publique le 28 mars 1793...

...Le 30 mai 1794 (11 prairial An II), il proclame par une adresse sa fidélité à la Convention. Il ne craint pas d'évoquer l'Être Suprême et l'Immortalité de l'Âme mais, réaliste, il donne un peu plus loin le résultat de sa collecte par l'impôt forcé : 2 millions 94 000 livres pour les défenseurs de la patrie.

Le détail des événements survenus les 9 et 10 thermidor An II dans la section de l'Homme Armé est raconté avec beaucoup de soins par Denis-Jean Gautier. Son rapport, écrit et signé de sa main, au Comité de Salut Public le montre opposé à l'action de son Comité Révolutionnaire et attendant les ordres de la Convention. Il dit textuellement "l'assemblée arrête spontanément de n'écouter que les ordres qui émaneraient de la Convention" et encore "A 10 heures on arrête l'envoi d'une députation à la Convention pour l'assurer du dévouement de la section". Rédigé - à froid -, après ces journées dangereuses, il ne faisait que relater des faits. Par contre, une nouvelle adresse envoyée - à chaud - le 9 thermidor à la Convention "l'assure du dévouement de la section et qu'elle maintiendra de tout son pouvoir la République" (sic). "Ses décrets seront toujours la boussole de sa conduite" (sic). Signé GAUTIER président. C'est tout à l'honneur du signataire car dans



cette journée du 9 thermidor le sort de Robespierre n'est pas encore fixé. Denis-Jean Gautier devait penser que ce dernier surmonterait la situation...

...Qu'est devenu Denis-Jean Gautier après la dissolution des sections le 10 octobre 1795 ? Peut-on lui reprocher d'avoir été plus légaliste que robespierriste ? L'extraordinaire intuition politique de cet homme lui a permis de sauver sa tête. Comment cet opportuniste de talent dont l'attitude peut être contestée n'a-t-il pu accéder par la suite aux postes les plus élevés ? Quel faux pas a-t-il pu commettre ? Le Directoire semble lui avoir été défavorable mais à ce moment il ne figure avec certitude sur aucune liste d'écrous.

Le 18 juillet 1796 (30 messidor An IV) il réapparaît en se présentant aux élections primaires de l'An IV de son arrondissement. Il n'obtient que 7 voix sur 67. A partir de cette époque la chance semble l'abandonner. Il subit une visite domiciliaire de la police le 15 septembre 1796 (30 fructidor An IV) relative au port d'armes. On ne découvre chez lui qu'un sabre. Les visites domiciliaires entreprises par le Directoire concernaient l'affaire BABEUF. Elles visaient particulièrement les conspirateurs du camp de Grenelle, arrêtés dès le 9 septembre (23 fructidor). On trouva chez Babeuf des listes de notables. Denis-Jean Gautier figure sur l'une d'entre elles. Sur d'autres on y relève les noms des membres de l'ancien comité révolutionnaire de l'Homme Armé. Au cours du procès un nommé GAUTIER fut libéré le 7 mars 1797 (17 Ventôse An V) mais le dossier consulté aux archives ne précise ni prénom, ni adresse, ni profession. Enfin, le répertoire des arrestations de la préfecture de police ne révèle rien non plus pour cette période...

de...

...Son parcours est celui d'un être épris, je le pense, de justice sociale. Malgré son union à une famille noble et une aisance déjà évidente en 1789 il se tourna vers la Révolution comme tant d'autres le firent, du Duc d'Orléans au dernier des Sans-culottes. Il affirma publiquement ses convictions parfois d'une manière excessive. Denis-Jean Gautier était certainement un personnage autoritaire, un entraîneur d'hommes. Attiré d'abord par la doctrine de Jacques Roux il comprit vite son erreur et conforta dès lors sa fidélité à Robespierre et par devers lui à la Convention. Le Directoire lui fut fatal. Probablement a-t-il été arrêté. Peut-être aussi que ses idées ultra-avancées l'ont fait soupçonner d'accepter la doctrine de Babeuf. Une fois libéré j'imagine qu'il supporta l'oppression du Directoire puis du Consulat. Il fut alors empêché d'exercer son métier de vétérinaire.

Privé d'une gloire naissante qui lui fut refusée comment cet homme de conviction, au charisme si affirmé dans les grands moments révolutionnaires, comment cet homme instruit, a-t-il pu vivre ensuite sans souffrance une vie médiocre de petit fonctionnaire ? Son épouse a dû jouer un rôle dans cette destinée... Consciente du passé suspect de Denis-Jean et prisonnière de son amour-propre, elle ne voulut pas que sa descendance connût l'opprobre. C'était facile car en 1797 sa fille aînée, ma trisaïeule, n'avait pas encore 7 ans. Elle fit silence. Et cela a marché jusqu'à ce que, un peu curieux, je ressuscite la vie extraordinaire de mon quadri-aïeul 200 ans plus tard.

*Dors en paix Denis-Jean. Je sais où tu reposes. Au fond je crois que je t'aime un peu.*

□

# Maximilien ROBESPIERRE à MAISONS-ALFORT

*Mademoiselle Sabine DUPUY de Puteaux nous a fait part d'un travail de recherches qu'elle a mené sur un séjour méconnu de ROBESPIERRE à Maisons-Alfort et que nous aimerions pouvoir publier prochainement. En voici une courte présentation.*

**P**our résumer le plus synthétiquement possible cette recherche d'une soixantaine de pages, il faut en offrir une vue de haute altitude, afin que l'ensemble des éléments constituant ce tableau historique puisse apparaître sous une forme schématique et réduite à l'essentiel.

Ainsi, l'on assiste au croisement géométrique de deux traditions relatant, pour l'une, un séjour quasiment méconnu de Maximilien ROBESPIERRE en la commune de Maisons-Alfort dans l'actuel département du Val de Marne, pour l'autre, le déroulement supposé des "Conciliabules de Charenton" ayant précédé la chute du parti des girondins.

La jonction de ces deux traditions s'opère, dans le temps et l'espace, à la très précise intersection d'une ferme située à Maisons-Alfort qui sem-

blerait avoir été, durant la Terreur, et le théâtre des Conciliabules appelés à tort de Charenton, et une résidence retirée de l'Incorruptible.

Cette ferme, axe central de ces recherches, est le point de départ de toute investigation, quant à sa localisation et sa conservation jusqu'à nos jours, quant aux raisons qui déterminèrent le passage de Robespierre à Maisons-Alfort, quant aux relations qu'il y lia et à leur nature.

La réalité historique de cet épisode de la vie du Conventionnel se dégagera progressivement par la consultation parallèle puis le recoupement des sources objectives et imaginatives, à savoir, pour ces dernières, les diverses légendes et traditions colportées par la presse de l'époque, qui fourniront une documentation précieuse.

□



# TEXTE D'ORIENTATION

Adopté lors de l'Assemblée Générale de l'A.R.B.R. à VERTON.

## Extraits :

• L'A.R.B.R., ayant fait le bilan de ses activités des deux dernières années en regard des objectifs qu'elle s'était fixés à sa création en février 1987, considère que si des avancées ont été obtenues dans la voie qu'elle s'était tracée, il reste beaucoup à faire auprès d'un large public, – pour effacer l'image négative de ROBESPIERRE qui y domine encore,

– pour donner à l'Incorruptible la place qu'il mérite dans notre histoire,

– pour faire émerger dans l'opinion publique ses conceptions toujours neuves et fertiles de la Démocratie, de la Justice, de l'Égalité...

L'A.R.B.R. sait que son activité s'exerce dans des conditions nouvelles et moins favorables depuis qu'officiellement on a tourné la page de la commémoration bicentenaire de la Révolution. Alors que tant d'événements capitaux restent à célébrer.

Le bicentenaire de la première République est de ceux-là, et il ne semble pas qu'il se prépare avec l'éclat qu'il mérite.

L'A.R.B.R. se fixe donc comme objectif prioritaire de contribuer à ce que ce bicentenaire soit un événement majeur pour 1992.

ROBESPIERRE a joué un rôle prépondérant dans l'avènement et les premiers pas de cette République, et 1792

amorce la période la plus controversée de son action et de l'histoire de la Révolution...

• Une des dominantes de nos activités pour les deux années à venir sera notre contribution au succès du COLLOQUE ROBESPIERRE prévu à ARRAS pour le printemps 1993, à l'initiative du Comité d'Histoire du Nord, animé par des Universitaires de LILLE III, auquel l'A.R.B.R. est associé.

L'A.R.B.R. privilégiera par ailleurs ses activités de recherches sur l'histoire de la Révolution dans le Pas-de-Calais et sur les révolutionnaires de notre département. Elle poursuivra ses publications (bulletins et plaquettes) et son travail de vulgarisation, auprès du public qui est le sien, de travaux d'historiens relatifs à la Révolution dans le Pas-de-Calais.

L'A.R.B.R. interviendra avec persévérance, comme les années passées, pour que le nom de ROBESPIERRE soit plus souvent donné dans le département à des lieux publics, pour que son buste soit effectivement érigé en place publique à Arras, comme promis, et pour que la maison que ROBESPIERRE occupa dans sa ville natale soit avant tout utilisée pour mieux faire connaître sa vie et son œuvre.

L'A.R.B.R. contribuera à renforcer ses liens avec d'autres associations avec lesquelles elle peut avoir quelques objectifs communs et notamment avec la Société des Etudes Robespierristes et la Coordination des Associations Robespierristes présidée par Madame BECKER.

---

## A.R.B.R.

Je, soussigné(e) sollicite mon adhésion :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Je verse : 30 F

50 F

100 F

200 F

à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Joindre chèque libellé : A.R.B.R.

A.R.B.R. Association départementale - Maison des Sociétés, rue Aristide-Briand 62000 ARRAS  
Président : Maître Fernand Bleitrach, avocat